

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le calendrier électoral continue à soulever des vagues



Noël OBOTELA

Rashidi, Historien.

Professeur Ordinaire à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Journaliste.

nobotela2005@yahoo.fr

L'agenda électoral publié, le 26 mai 2014, par la CENI avait d'emblée divisé l'opinion politique en RDC. Alors que la Majorité présidentielle avait salué ce calendrier, une importante frange de l'opposition a estimé que l'exécution de ce calendrier pourrait entraîner une prolongation de la présidentielle au-delà de 2016. Les Etats-Unis insistent sur la nécessité pour la RDC d'organiser l'élection présidentielle avant fin 2016 dans le respect de la Constitution. L'envoyé spécial des Etats-Unis pour la région des Grands-Lacs en RDC a affirmé cette volonté américaine, le 5 juin 2014, au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue à Kinshasa. Le même jour, plusieurs partis politiques de l'opposition et certains membres de la société civile ont menacé de traduire l'Abbé Malumalu en justice. Ils demandent un calendrier résultant d'un consensus politique.

Invité, le 4 juin 2014, par la Commission Justice et Paix de la CENCO, le Président de la CENI, l'Abbé Malumalu a promis de faire vivre au peuple congolais trois années intensives d'élections. Le Président de la CENI n'oublie pas que l'appui financier de la communauté internationale au cycle électoral ne sera pas automatique ! Cette communauté conditionne son appui à la présentation par la CENI du calendrier global.

Le groupe parlementaire UDPS et alliés a rejeté en bloc le calendrier électoral et exigé la tenue en priorité des élections des députés provinciaux au suffrage universel direct. La déclaration a été faite, le 9 juin 2014, au Palais du Peuple. Les partis de l'opposition exigent un « vrai dialogue » sur ce calendrier électoral.

Emboîtant le pas aux autres Institutions internationales, la Mission de suivi de l'Union Européenne a plaidé pour un calendrier électoral « complet ». Cette recommandation a été formulée dans le rapport préliminaire publié, le 13 juin 2014, à Kinshasa. Elle est rejoints, le 18 juin 2014, par la position de la Grande-Bretagne qui va dans le même sens.

Malgré toutes ces recommandations, la CENI s'obstine à garder son calendrier des élections urbaines, municipales et locales. L'annonce a été faite, le 20 juin 2014, par le Président de la CENI devant les membres du Bureau de la CENI et les mandataires des partis politiques. Il rejette l'élaboration du calendrier électoral par consensus.

Le Président de la CENI a débuté, le 7 juillet 2014, des concertations avec les institutions politico-administratives. Il a commencé avec la Ville province de Kinshasa. L'Abbé Malumalu a révélé que le Gouvernement et l'Assemblée Nationale bloquaient le fonctionnement de la CENI en ne libérant pas la contribution financière pour l'organisation du recensement de la population et la révision des dispositions constitutionnelles relatives au processus électoral.

La CPI et les témoins congolais : « je t'aime, moi non plus ! »

Transférés de leur prison de Kinshasa, en mars 2011, à La Haye en vue de témoigner dans le procès contre Mathieu Ngudjolo Chui et Germain Katanga, deux chefs de milices arrêtés pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, à savoir, trois témoins congolais, Floribert Ndjabu Ngabu, Sharif Manda Ndadza Dz'Na et Pierre-Célestin Mbodina Iribi avaient demandé l'asile politique aux Pays-Bas craignant de regagner la RDC après avoir témoigné. Leur demande est intervenue après que les juges de la Chambre d'appel de la CPI aient ordonné, le 20 janvier 2014, au Greffier de la Cour de faciliter leur retour en RDC !

Leur requête ayant été rejetée, le 27 juin 2014, les trois témoins ont été expulsés des Pays-Bas et sont arrivés à Kinshasa, le 7 juillet 2014. La Police congolaise les a récupérés et conduits en prison d'où ils étaient partis pour les Pays-Bas.

Par ailleurs, la CPI a confirmé, le 9 juin 2014, les charges contre l'ancien chef de guerre Bosco Ntaganda. Il est accusé de 18 crimes de guerre et de crimes contre l'humanité perpétrés à l'Est de la RDC entre 2002 et 2003. Le procès ne pourra pas avoir lieu avant plusieurs mois ! Entre-temps, en marge de cet éventuel de procès, l'ONG britannique Human Right Watch a demandé, le 11 juin 2014, à la Cour Pénale Internationale de « cibler les vrais responsables soupçonnés d'avoir soutenu les groupes armés dans le Nord-Kivu ».

La CPI n'aura jamais cessé d'accueillir les criminels de la RDC. Le Gouverneur de la Province du Katanga, Moïse Katumbi, excédé par les actes ignobles, a demandé au Gouvernement central d'arrêter et de livrer lu criminel Gédéon à la CPI. Rappelons que celui-ci avait été condamné à la prison à perpétuité, en 2008. Gédéon avait réussi, juste avant les élections de 2011, à s'évader de la Prison de la Kasapa. Depuis lors, il écume, notamment, le Parc National de l'Upemba par ses exactions.

Quel est le tarif de la traversée entre Kinshasa et Brazzaville ?

Après les expulsions massives des Congolais de Brazzaville, voici venu le temps de la raison. La convocation à Kinshasa, les 2 et 3 juin 2014, d'une commission spéciale défense et sécurité. La République du Congo y avait été représentée

par son Ministre de l'Intérieur. Les deux parties se sont mises d'accord autour d'un projet de convention sur la circulation et l'établissement des personnes et des biens entre les deux Congo. Toutefois, l'entrée en vigueur de cette convention ne sera effective qu'après sa ratification par les Parlements de deux pays. Loin de se clôturer, ce dossier fait encore parler de lui.

La Cour constitutionnelle est enfin là

Le Président de la République a nommé, le 7 juillet 2014, les neuf membres devant composer la Cour constitutionnelle. Notons que c'est la première fois que cette institution est créée en RDC. Les neuf membres sont :

Vunduawe Te Pemako : Docteur en droit public de l'Université de Louvain et professeur de droit constitutionnel à l'Université de Kinshasa. Il a exercé les fonctions de Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Administration du Territoire sous le régime du parti-Etat et a été le dernier Directeur de Cabinet du Maréchal Mobutu.

Luzolo Bambi Lessa : Professeur de droit à l'Université de Kinshasa, ancien Conseiller à la Présidence de la République, et Ministre honoraire de la Justice du Gouvernement Muzito.

Banyaku Luape Epotu : Politologue et professeur à l'Université de Kinshasa, Coordonnateur National Adjoint de la Conférence Internationale sur la Paix et la Sécurité dans la Région des Grands-Lacs. Ancien Conseiller à la Présidence de la République et Ministre plusieurs fois sous le régime Mobutu.

Jean-Louis Esambo : Professeur de droit public à l'Université de Kinshasa. Actuellement Directeur de Cabinet Adjoint au Ministère de l'Intérieur.

Luamba Benda : Ancien Président de la Cour Suprême de Justice.

Les quatre autres membres nommés : **Wasenda Corneille, Mpunga Sungu, Kalonda Kele et Kalonda Landa**, sont avocats.

Les neuf membres vont élire leur Président.

L'autre face des expulsions de ces Congolais mal aimés

La RDC s'efforce toujours de respecter les règles en matière d'expulsion des étrangers. Ainsi, près de 22.188 anciens réfugiés angolais désireux de regagner leur pays quitteront la RDC en août prochain. Pendant ce temps, un rapport de Médecins du monde dénonce la tragédie des expulsés congolais d'Angola. De mai 2013 à février 2014, 740 expulsées ont connu des cas de violences sexuelles et des viols collectifs.

Rwanda – RDC, un accrochage malveillant et inexplicable

La colline de Kanyesheja en territoire congolais a été le champ de bataille entre les militaires congolais et rwandais. Cet accrochage a eu lieu, le 11 juin 2014. Cette colline est située dans la localité de Kabangana II en Territoire de Nyiragongo, à une trentaine de kilomètres au Nord de Goma. Les versions des

faits divergent selon les parties. Toujours est-il que cinq cadavres de congolais ont été récupérés par les militaires congolais. Ont-ils été tués lors des affrontements ?

Le rapport de la commission de la CIRGL sur cette tuerie présenté le 18 juin 2014, reconnaît que les militaires rwandais avaient bel et bien franchi la frontière, violant ainsi la frontière de la RDC et L'accord-Cadre d'Addis-Abeba. L'enquête révèle que les soldats tués auraient été exécutés en dehors des combats.

Au nom du peuple, la CENCO hausse le ton

La CENCO a présenté, le 1^{er} juillet 2014, la position de l'Eglise catholique sur les différentes questions d'actualité. Il s'agit, notamment, de la fameuse révision éventuelle de la Constitution, du processus électoral et des expulsions des Congolais de la République du Congo. Ce message de la CENCO se résume en cette phrase lapidaire : « *Protégeons notre nation. Pour un processus électoral apaisé et porteur d'un avenir meilleur* ».

Le message des Evêques, le 3 juillet 2014, a fait réagir le porte-parole du Gouvernement qui a dénoncé « l'injonction comminatoire des Evêques aux élus du peuple de s'abstenir de voter des modifications constitutionnelles ». Il a recommandé aux Evêques de ne pas violer la Constitution « en interdisant ce que la Constitution autorise ou en autorisant ce que la Constitution interdit !

Les FDLR sommées de déposer les armes dans un délai de six mois

Le Sommet des pays de la région des Grands-Lacs et de l'Afrique australe qui s'est tenu le 3 juillet 2014, a accordé un délai de six mois aux FDLR pour déposer volontairement les armes, à dater du 2 juillet 2014.

La RDC à nouveau fréquentable par l'ITIE

Le Conseil d'administration de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) a déclaré, le 2 juillet 2014, la RDC un « pays conforme » en matière de transparence. Rappelons que la RDC avait été suspendue en avril 2013 faute d'avoir fourni l'exhaustivité et amélioré la qualité des données statistiques. La RDC avait l'obligation de publier avant le 31 décembre 2013 son quatrième rapport sur l'exercice 2011. Cela étant fait, la suspension a été ainsi levée.

Un membre de l'opposition républicaine rappelé à l'ordre

Dans un communiqué daté du 4 juillet 2014, l'autorité morale de cette plate-forme, l'Honorable Kengo wa Dondo, a tancé son coordonnateur, Lisanga Bonganga. Il est reproché à ce dernier le non-respect de la hiérarchie en prenant des initiatives audacieuses.

Le Sida, encore le Sida : des chiffres qui font peur

Le Directeur du PNMLS (Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida), Liévin Kapend, a présenté, le 9 juin 2014, les statistiques sur le SIDA en RDC. Il y a actuellement près de 600.000 personnes infectées par le virus du sida. A cette occasion on a aussi adopté le plan stratégique national antisida 2014-2017.

Révision constitutionnelle : craintes justifiées ou procès d'intention ?

La crainte de voir l'article 220 de la Constitution modifié a encore soulevé un tollé. Le projet élaboré par le Gouvernement, lors du Conseil des ministres du 9 juin 2014, ne concerne pas ce fameux article, mais porterait sur le mode d'élection des sénateurs et des députés provinciaux qui seront élus au suffrage universel indirect. En dépit de cette précision, le flou paraît persister. Pourtant, le porte-parole de la Majorité présidentielle a affirmé que la révision souhaitée par le Gouvernement ne concernera que quelques articles « inadaptés ». Il a parlé d'un « procès d'intention ».

Ces propos rassurants ne calment guère l'ASADHO (Association africaine de défense des droits de l'homme) qui, le 11 juin 2014, a demandé, dans un communiqué, au Gouvernement de ne pas modifier l'article 220.

La session extraordinaire du Parlement dont on soupçonne la convocation semble être renvoyée aux calendes grecques.

Les cas de viols se multiplient

Un Magistrat du Parquet de Grande Instance du Kwango a révélé, le 9 juin 2014, que près d'un tiers de détenus à la Prison de Kenge sont incarcérés pour viol. Une conférence sur le viol comme arme de guerre s'est terminée, le 13 juin 2014, à Londres. En RDC, il a été reconnu que 36 filles sont violées chaque jour.

Ainsi, les Barreaux de Paris et de Bukavu ont signé, au courant du mois de juin 2014, un accord de coopération judiciaire afin de permettre l'accès au droit des victimes de violences sexuelles dans un système judiciaire congolais qui manque de moyens.

Le Parc de Virunga est-il sauvé définitivement ou momentanément ?

L'entreprise pétrolière britannique Socco avait obtenu l'autorisation de mener des prospections en vue d'explorer le pétrole dans le Parc de Virunga. Le lobbying entrepris par les associations tant nationales qu'internationales protégeant la nature avait mis ce travail exploratoire en veilleuse. Auparavant, le Fonds Mondial pour la protection de la nature (WWF) avait porté plainte contre Socco, devant l'Organisation de Coopération et de Développement Economique pour non-respect des normes sociales et environnementales. Le Gouvernement britannique s'était aussi opposé au projet de Socco. De même les Parlements belge et allemand. Il faut encore noter l'intervention de l'Union Européenne à travers le Commissaire européen au Développement. La Société civile de la RDC s'était également insurgée contre ledit projet.

Suite à ces différentes pressions, Socco a annoncé, début juin 2014, par un communiqué, avoir renoncé à poursuivre les explorations pétrolières dans ce Parc classé Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Les Journées Sociales du CEPAS 2014 ont vécu

Du 25 au 27 juin 2014, le Centre d'Etudes pour l'Action Sociale (CEPAS) a respecté la tradition en organisant ses Journées sociales. Cette année le thème a été : « *Qu'est-ce qu'une Constitution d'un Etat et pour quoi faire ?* ». Il s'agissait de réfléchir sur les différentes modifications constitutionnelles qu'a connu la RDC depuis la deuxième République et leur opportunité.

AFRIQUE

Le **Kenya** dont un contingent militaire se trouve en Somalie fait continuellement l'objet d'attaques de miliciens shebabs ces derniers mois. Au courant du mois de juin, Mpeketoni a subi une double attaque présumée être l'œuvre des shebabs. La réaction du Président kényan Uhuru Kenyatta a surpris plus d'un. En effet, il a déclaré, le 17 juin 2014, que cette double attaque sanglante n'était nullement l'œuvre des shebabs, mais perpétrée par des réseaux politiques locaux. L'opposition animée par l'ancien Premier ministre Raila Odinga a manifesté contre cette interprétation.

Le Tribunal Pénal International pour le **Rwanda** a confirmé, le 30 juin 2014, la condamnation à 30 ans de prison, du Général Augustin Bizimungu, responsable de l'Armée Rwandaise au moment du génocide de 1994. En première instance, l'intéressé avait déjà été reconnu, le 17 mai 2011, coupable de génocide et crimes contre l'humanité par le TPIR basé à Arusha (Tanzanie).

Le **Sénégal** a organisé, en juin 2014, les élections locales. Aminata Touré, Premier Ministre, avait postulé pour la Mairie de Dakar, mais elle a lamentablement échoué. Le Président Macky Sall n'a pas hésité à la limoger et a nommé, le 6 juillet 2014, un autre premier ministre en la personne de Mohamed Dionne, âgé de 54 ans.

Au 23^e Sommet de l'**Union Africaine** tenu à Malabo en **Guinée Equatoriale**, du 26 au 27 juin 2014, les Chefs d'Etat ont adopté un article limitant le champ d'action de la future Cour Africaine de Justice à des responsables qui ne sont plus en exercice. ■

Augustin N. KALUBI, S.J.

VISION ET LEADERSHIP D'IGNACE DE LOYOLA

Pour une éducation de qualité



L'Harmattan

Dossiers
Études
Documents